
Lettre du citoyen Gillot, prêtre, par laquelle il renonce à ses fonctions sacerdotales, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Gillot, prêtre, par laquelle il renonce à ses fonctions sacerdotales, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 348;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40631_t1_0348_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

primaire pour la nomination des membres de ses comités de surveillance, profite de cette circonstance heureuse pour vous exprimer les sentiments de sa reconnaissance.

« Quatorze siècles de ténèbres et d'erreurs avaient couvert la France d'un voile épais, contenu par les chaînes du despotisme, lorsque le 20 juin 1789, le génie de la liberté a osé le soulever. Le 14 juillet, la force du peuple l'a déchiré, et le 10 août 1792, vous en avez jeté les lambeaux au feu.

« Vous avez établi un gouvernement républicain. C'est le seul qui convienne à la dignité de l'homme.

« De grandes passions, de grands intérêts se sont élevés contre cette révolution, qui est celle de la raison. Le despotisme européen a pris l'alarme et s'est mis en lueur. L'or, le fer, le feu se sont ligués ensemble dans ses mains contre la liberté française. La France elle-même a trouvé dans son sein des enfants rebelles, traîtres et perfides. L'amour sacré de la patrie a enflammé vos âmes. Vous avez forcé la victoire à se rallier à l'étendard de la liberté, vous avez détruit les factions, vous avez immolé les conspirateurs.

« Encore un effort, citoyens représentants, et les satellites des tyrans coalisés ne profaneront plus la terre des hommes libres. Encore un effort, et les traîtres ne respireront plus. Le règne de la liberté et de l'égalité sera assuré; le bonheur des Français fera la conquête du monde entier en rompant la chaîne de tous les esclaves. Mais restez à votre poste jusqu'au moment où une paix honorable aura cimenté vos travaux, votre devoir l'exige, le salut du peuple vous l'ordonne.

« MOUSSEAU, président de la section de la fraternité; CHENOU, président de l'assemblée de la section de l'égalité; MARQUET, secrétaire; DAMOURETTE, secrétaire.

« Par les procès-verbaux rédigés au nom des citoyens composant les deux sections de la commune de Pontoise, département de Seine-et-Oise, convoqués en assemblées primaires pour le renouvellement du comité de surveillance de chacune de ces deux sections, séance du 17 brumaire, présent mois de relevée,

« Appert avoir été arrêté unanimement que l'adresse dont la teneur précède serait envoyée à la Convention nationale en la personne de son président et qu'elle ne serait signée que des présidents et secrétaires des assemblées desdites deux sections.

« CHENOU, président de l'assemblée de la section de l'égalité; DAMOURETTE, secrétaire; MOUSSEAU, président; MARQUET, secrétaire. »

Gillot, ci-devant prêtre, envoie ses lettres de prêtrise : « Grâce à la philosophie, dit-il, je puis être homme et citoyen. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 267.

Suit le texte de la lettre du citoyen Gillot, d'après le Bulletin de la Convention (1).

« Législateurs,

« Grâce à la philosophie, je puis être homme et citoyen. L'envoi des pièces ci-incluses, sans en trop dire, en dit assez; je ne veux pas vous ennuyer : j'ai fini; je me tais.

« Signé : GILLOT. »

Piquenot (Picquenot) annonce qu'il donne sa démission de la cure de Gometz-le-Châtel (Gometz-le-Châtel) dans le district de Versailles, où il est depuis onze ans. Son désir est d'être utile à la République, dans un autre genre.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de Picquenot (3).

« A Gometz-le-Châtel, le 23 brumaire de l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Jete prie d'annoncer à la Convention que je fais la démission de la cure de Gometz-le-Châtel dans le district de Versailles, où je suis depuis onze ans. Tout mon désir est d'être utile à la République dans un autre genre.

« Salut et fraternité.

« PICQUENOT. »

Des citoyens de la commune de Bec-Hellouin, district de Bernay, félicitent la Convention nationale de ses travaux, et l'invitent à rester à son poste; ils jurent une guerre éternelle aux gens suspects.

Ces citoyens demandent la réorganisation de la municipalité et du comité de surveillance de la commune de Bec-Hellouin.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de sûreté générale, pour la dernière proposition (4).

Bissy, député, demande un congé de quinze jours pour le rétablissement de sa santé; il est accordé (5).

L'administrateur provisoire des domaines nationaux annonce que, dans le ci-devant comté de Nice, les baux passés pour la dernière récolte de vin, et pour la récolte prochaine de l'huile, assurent, pour la fin de l'année prochaine, un revenu de 500,000 livres. La valeur des propriétés nationales, dans la seule commune de Nice, s'élèvera à environ 12 millions.

(1) Bulletin de la Convention du 7^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (dimanche 17 novembre 1793).

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 267.

(3) Archives nationales, carton F¹⁹ 890, dossier Picquenot.

(4) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 267.

(5) Ibid.